

réduire d'encore 19 % leurs rejets d'ici l'an 2000, tout en augmentant leur capacité de production.

À l'étranger, les entreprises canadiennes respectent les lois des pays où elles exercent leurs activités, mais s'il n'y a pas d'exigences précises en matière de protection de l'environnement dans le pays hôte, elles se conforment aux normes de qualité et aux règlements en vigueur au Canada. Comme la gestion du risque doit tenir compte pleinement des conditions climatiques et environnementales, chaque nation hôte doit se doter d'une législation de protection de l'environnement qui convienne à la nature de ce dernier et à ses écosystèmes.

## **LE CONTEXTE INTERNATIONAL**

**D**es activités commerciales liées à l'exploitation minière, aux minéraux et aux métaux se poursuivent dans plus de 150 pays. Tous les pays dépendent des importations de produits minéraux et métalliques pour s'industrialiser, notamment l'équipement destiné à mettre en oeuvre les technologies de développement durable, et des biens de consommation pour rehausser la qualité de vie. Par ailleurs, il devient urgent que les gouvernements et les pays se concertent pour trouver des solutions aux préoccupations environnementales et aux autres défis qui se posent.

Les mesures internationales visant la saine gestion des minéraux et des métaux sont en pleine évolution. Jusqu'à maintenant, ces substances étaient considérées comme étant des produits chimiques. Selon le Canada, la communauté internationale doit reconnaître que les minéraux et les métaux ont des rôles et des comportements dans l'environnement qui sont souvent très différents de ceux qui sont propres aux produits chimiques organiques. Le Canada veillera à ce que soient mis en oeuvre des mécanismes internationaux, entre autres réglementaires, pour gérer les produits et les matières qui présentent des facteurs de risque préoccupants, tout en permettant la production, le transport, l'utilisation, la réutilisation, le recyclage ou l'élimination sécuritaires des matières premières